

2 mineures volent dans un magasin... Peine ?

Par **morgane_laura59**, le **01/02/2014** à **03:21**

Bonjour, voici la situation. Hier, après les cours, mes 2 meilleures amies, de 12 et 14 ans, ont volé dans un petit supermarché. Fort heureusement, j'ai décliné leur invitation pour les accompagner. Ce n'était la première fois qu'elles faisaient ceci mais elles ne s'étaient jamais faites prendre... Mais hier, oui. Elles ont volé du maquillage, des lingettes démaquillantes et une canette de Coca. Je ne connais pas exactement le montant du vol mais je suppose qu'il n'était pas si élevé. Au moment de partir, le vigile les a interpellées, leur a demandé d'ouvrir leurs sacs en les menant dans leurs locaux. Puis la police a été appelée, mes deux amies ont été menées au commissariat. Leurs parents sont venues les chercher et ont été obligés de payer le montant du vol... [smile31] D'après vous, le magasin va-t-il porter plainte ? Vont elles passer au tribunal ? Qu'en est il de leur casier judiciaire, sachant que c'est la première fois qu'elles se font prendre ? Que risquent-elles réellement ? Et surtout, qu'en est il au niveau du collègue ? Est-il au courant ? Merci d'avance pour vos réponses. Je suis inquiète pour elles, car elles n'ont pas un mauvais fond et ont pris conscience qu'elles avaient intérêt à arrêter leurs petites magouilles tout de suite... [smile33]

Par **domat**, le **01/02/2014** à **10:00**

bjr,
impossible de savoir si le magasin a porté plainte.
le code pénal puni le vol de 3 ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende pour un majeur.
les peines sont moindres pour les mineurs qui sont responsables pénalement.
je pense que vos copines vont avoir un simple rappel à la loi.
le plus gênant c'est qu'elles vont désormais figurer sur un fichier genre stic ce qui peut être gênant pour leur avenir.
cdt

Par **morgane_laura59**, le **01/02/2014** à **18:58**

Merci beaucoup pour les renseignements ! :)